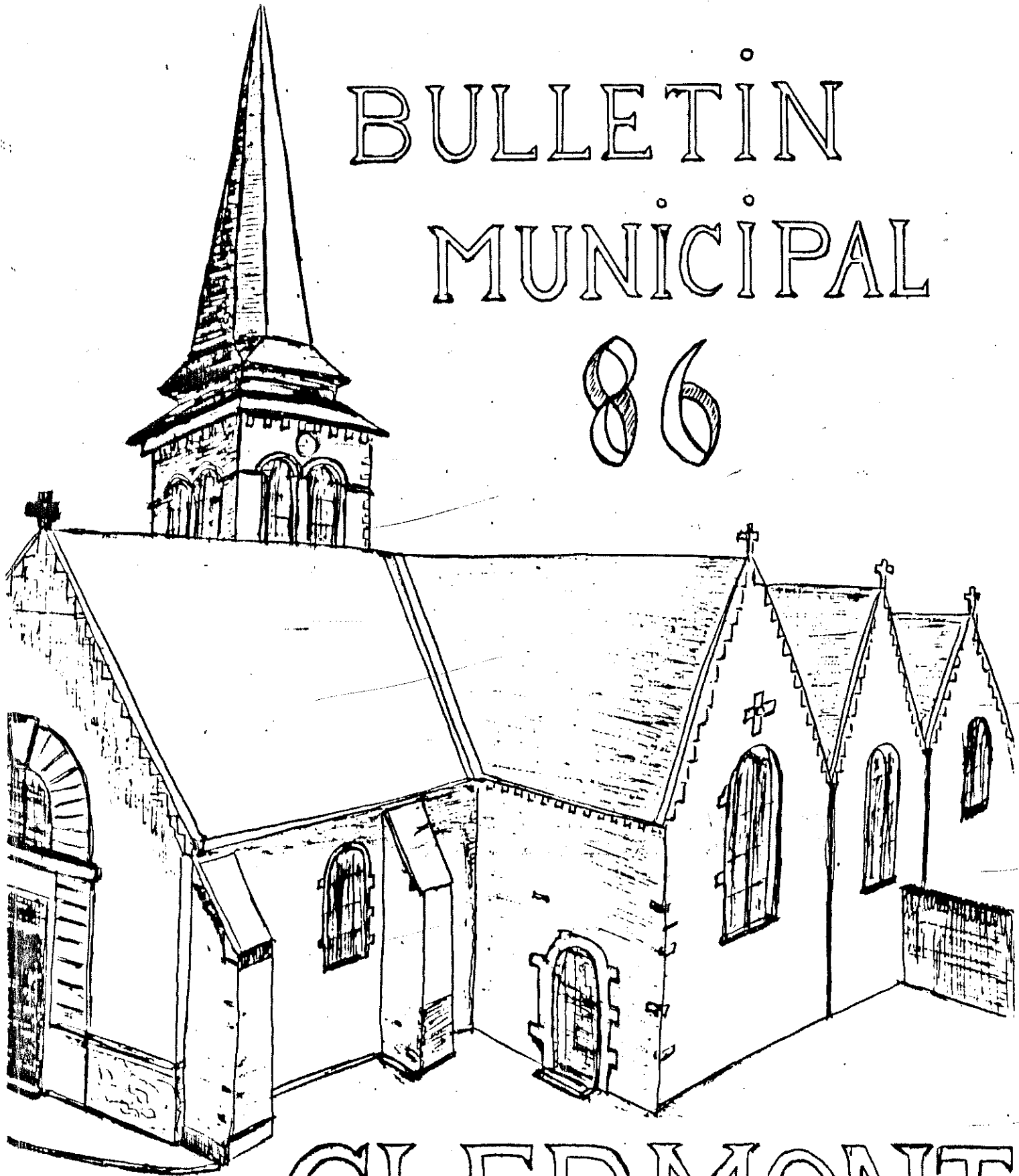


BULLETIN
MUNICIPAL

86



CLERMONT
CREANS

LE MAIRE ET SON CONSEIL MUNICIPAL

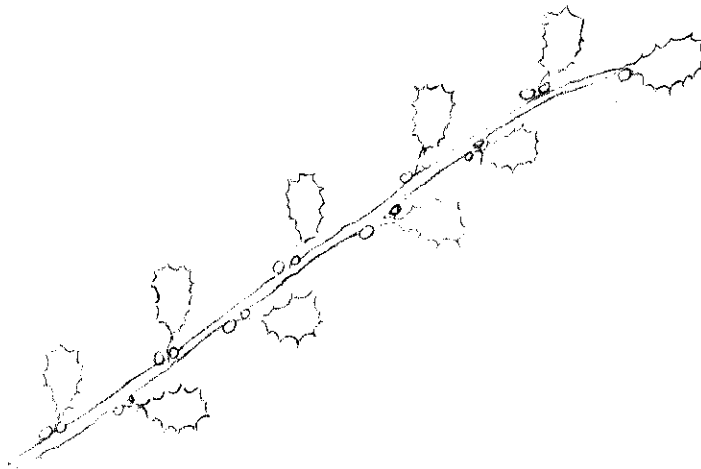
ont le plaisir de vous offrir le BULLETIN MUNICIPAL n° 2

Nous avons très peu innové par rapport à l'édition 1985, sans doute parce que nous n'avons pas eu de critiques ou suggestions pour améliorer son contenu.

QUE 1986

soit l'occasion de montrer que CLERMONT-CREANS est une
Commune où l'on a encore plaisir à Vivre

Je vous présente à toutes et à tous,
mes MEILLEURS VOEUX les plus chaleureux de santé, de
bonheur et de réussite.



CLERMONT-CREANS
en chiffres

Au dernier recensement de 1982 : 827 habitants
(826 + 1 sans domicile fixe)

Contenance : 1782 ha 46 a 01 ca
dont 1364 ha totale de superficie Agricole utile

Voirie Communale : 90 kms 257
dont 26 kms 979 revêtus (Signalons que le revêtement d'1 km revient actuellement à 40 000 frs)

Budget Municipal 1985 :

dépenses et recettes de fonctionnement : 2395 270,92 Frs
dépenses et recettes d'investissement : 1267 795,00 Frs

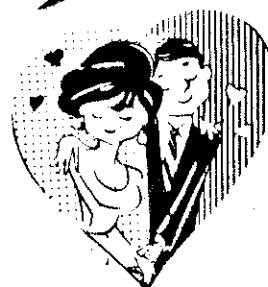
NAISSANCES

20 février 1985 : Bardet Tony
2 Mai 1985 : Lebeu Aurélie
24 juillet 1985 : Gautun Anaïse
14 août 1985 : Delahaye Mélanie
31 août 1985 : Pagnet Jonathan
27 septembre 1985 : Jaunay Stéphanie
1 octobre 1985 : Delahaye Benjamin
6 novembre 1985 : More-Chevalier Marie
23 novembre 1985 : Poirier Yonni
25 novembre 1985 : Denis Camille
13 décembre 1985 : Ridray Corinne



MARIAGES

Patrice HODE et Carole VAILLANT : 22 juin 1985
Eric DAULNY et Jeannine PICARD : 6 juillet 1985
Pascal RUGEN et Irène NOUCHET : 13 juillet 1985
Dominique GROUAS et Marielle PILON : 20 juillet 1985



DECES

24 août 1985 : Héroïse Coubard.

LA VIE ASSOCIATIVE A CLERMONT-CREANS

Les Présidents :

<u>Club des Anciens Jeunes</u> ; Mme Bouchereau "La Féguèreé Clermont-Créans	43-94-15-83
<u>Club des Jeunes</u> ; M Lebouc Denis rue Nationale Clermont-Créans	43-94-15-69
<u>Société de Boules St-Lambert</u> ; M. Duchêne Marcel route de Cuvy Clermont	43-94-42-62
<u>Club de Football A.S.C.C.</u> ; M. Chralot Germain La Poterie Clermont-	43-94-18-88
<u>A.F.N.</u> ; M. Lebouc Marcel rue Nationale Clermont-Créans	43-94-15-69
<u>Anciens Combattants</u> ; M. Georget Jean-Baptiste "Beauregard Clermont-	
<u>Anciens Prisonniers de Guerre</u> ; M. Putoil René rue Marin Chaligné	
Clermont-Créans	43-94-38-87
<u>C.M. Club Gymnastique Féminine</u> ; Mme More-Chevalier Chantal	
<u>Place d'Estournelles de Constant</u> Clermont-Créans	43-94-37-09
<u>Association Vivre à Clermont-Créans</u> ; M. Edom Jean rue Marin Chaligné	
Clermont-Créans	43-45-27-47
	43-45-45-53
<u>Association des Gîtes Ruraux</u> ; <u>Président</u> M. Pierre Houdayer	
Mareil-sur-Loir	
<u>Vice-Président</u> M. Mème Michel	
Clermont-Créans	43-94-44-38

ORGANISATION MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

M. MEME Michel, MAIRE
M. PILON Bernard, 1er Adjoint
M. BLANCHET Gérard, 2ème Adjoint
M. GUERRIAU Martial, 3ème Adjoint
M. SOYER Norbert, Conseiller
M. MÉNARD Constant, Conseiller
M. MARTINEAU Jacky, Conseiller
Mme Fouqueray Mauricette, Conseiller
M. MAYOL Gabriel, Conseiller
M. ROUSSEAU Norbert, Conseiller
M. BOUCHEREAU Michel, Conseiller
M. CORMIER Nobert, Conseiller
M. DELAROCHE Claude, Conseiller
M. LE GUILLARD Jacques, Conseiller

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire est Président de droit de toutes ces commissions.

Scolaires- Cantine Garderie : Guerriau, Fouqueray, Mayol, Ménard.

Chemins -Agriculture : Pilon, Le Guillard, Cormier, Soyer, Rousseau, Delaroche
Bouchereau,

Lotissement : Blanchet, Martineau, Pilon Mayol.

Permis de construire P.O.S. : Blanchet, Rousseau, Soyer, Martineau.

Fêtes - Animations - Sociétés : Guerriau, Bouchereau, Delaroche.

Travaux - Bâtiments Communaux : Guerriau, Blanchet, Ménard, Bouchereau, Rousseau.

Finances : Blanchet, Pilon, Le Guillard, Martineau, Soyer, Ménard.

Liste électorale : Guerriau, Le Guillard, Cormier

Impôts Locaux : Guerriau, Le Guillard, Cormier

Aide Sociale : Pilon, Mayol, Fouqueray.

Environnement - Fleurissement : Blanchet, Mayol, Soyer.

Eau- Assainissement : Blanchet, Le Guillard, Martineau, Cormier.

Eclairage Public : M Mayol.

Sont nommés pour faire partie de la Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale de la Commune de Clermont-Créans :

en qualité de délégués de l'administration : Mme Chiquand Anne-Marie
M. Messiale Yves, M. Ménard Constant, M. Duchêne Marcel.

Sont nommés délégués pour la revision des listes électorales :

Délégués de l'Administration : M. Duchêne Marcel

Délégués désignés par le Tribunal de Grande Instance : M. Runget Marc, Titulaire
M Jarret Martial, suppléant.

Syndicat des Exploitants : P. Picard Bernard.

Les Commissions Municipales :

M. Môme est chargé plus particulièrement des problèmes scolaires et d'adduction d'eau.

M. Pilon est responsable des problèmes agricoles et chemins Ruraux.

M. Blanchet contrôle les problèmes de voirie, permis de construire, certificats d'urbanisme.

et M. Guerriau est chargé de tout ce qui concerne l'animation, les Associations ainsi que le fonctionnement et la location de la Salle des Fêtes et Réunions.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Lundi Matin : M. Blanchet

Mardi Matin : E. Môme

Mercredi Matin : M. Môme

Jeu-di Matin : M. Guerriau

Vendredi Matin : M. Pilon

Samedi Matin : Le Maire ou un des Adjointes.

De toute façon, il est conseillé de prendre rendez-vous auprès de la secrétaire de Mairie ou de l'intéressé.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte ~~tes~~ les matins y compris le samedi de 09 H à 12 H, et le lundi après-midi de 14 H à 16 H 30.

Pendant les vacances de la secrétaire, des permanences sont assurées par le Maire ou un Adjoint. (Consulter l'affichage à la porte de la Mairie).

La secrétaire de Mairie de Marcil-sur-Loir a aussi accepté de venir une matinée par semaine pour régler les affaires courantes.

OUVERTURE BUREAU DE POSTE

Du Lundi au Vendredi : Le Matin de 09 H à 12 H 15
L'après-Midi de 14 H 30 à 17 H.

Le samedi Matin : de 08 H à 11 H 30.

Téléphone : 43.94.37.00 et 43.94.77.85.

ADRESSES UTILES

<u>Mairie de Clermont-Créans</u>		43-94-37-25
<u>Bureau des P.T.T. de Clermont-Créans</u>	43-94-77-85	43-94-37-00
<u>Pompiers La Flèche</u>		18
<u>Gendarmerie</u>		43-94-00-17
<u>Service Fiscaux</u> 3, allée de la Providence La Flèche		43-94-06-62
<u>Service du Cadastre</u> " " "		" " "
<u>Mutualité Sociale Agricole</u> 22, rue du Maréchal Foch La Flèche		43-94-05-59
Permanences 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 09 H à 12 H		43-94-05-59
<u>Assistante Sociale</u> Melle CLEMENT 22, rue du Maréchal Foch		" " "
<u>Caisse Primaire d'Assurances Maladie</u> : centre social		
	2, rue Guillot La Flèche	43-94-01-28
<u>Permanences</u> : Mme Chartreau le mercredi de 09 H à 12 H.		
<u>Agence Nationale pour l'emploi</u> 71, rue Grollier La Flèche		43-94-08-55
<u>Services de l'Équipement</u> Bd de la République La Flèche		43-94-01-94
<u>Hôpital</u> 1, rue Henri Dunand La Flèche		43-94-08-88
<u>La Providence</u> rue de la Beufferie La Flèche		43-94-00-44
<u>Centre Anti-Poison Angers</u>		41-48-21-21
<u>Architecte Conseil Permis de Construire</u> Service Gratuit		
Mairie de la Flèche 1er et 3ème mercredi de chaque mois, permanences de 10 H à 12 H		
<u>M.D.F.</u> avenue de Verdun La Flèche		43-94-00-20
<u>Services Religieux</u> Abbé Jeudy 1, rue de l'Arthuisière St-Germain-du-Val		43-94-07-26
<u>Services Funèbres</u> - Pompes Funèbres		
	14, place de la Libération La Flèche	43-94-00-30
	- Ets Walle, 9, rue de la Boierie La Flèche	43-94-01-82
<u>Marbrerie</u>		
	- Maison Auduc 78, rue St-Jacques La Flèche (Ancienne Maison Raimbault)	43-94-01-23
	- Ets Walle, 9, rue de la Boierie La Flèche	43-94-01-82
<u>Association Sarthoise D'Aide aux Victimes, Assistance Juridique</u>		
Permanences La Flèche Palais de Justice le mardi de 14 h à 18 h		43-94-22-99
	le jeudi de 9 H 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.	
<u>Ecole de Clermont-Créans</u>		43-94-40-82

SERVICE DE CAR POUR LE MARCHÉ

Une fois tous les quinze jours, départ de Clermont-Créans à l'ancienne bascule à 09 H 20 mn, retour Maison du Tourisme à la Flèche à 12 H 30 mn.

LES TRAVAUX D'EQUIPEMENT EN 1985

<u>Aménagement salle des Fêtes</u> :	97 000 Frs dont 10 000 Frs de subvention.
	- pose d'un parquet, carrelage
	- évier, placard, chauffe-eau
<u>Remplacement des Feux Rouges</u> :	56 000 Frs
<u>Réfection des routes Voirie</u> :	83 000 Frs
<u>Curage des Fossés</u> :	20 000 Frs
<u>Trottoirs route de Créans</u> :	12 000 Frs

LUTTE CONTRE LES RATS

La Mairie met du grain empoisonné à la disposition des Clermontois pour lutter uniquement contre les rats (ce produit est inefficace pour les souris). Dépense pour 1985 : 1350 Frs

ATTRIBUTION DU BALLAST

Pour l'entretien des chemins ruraux, chaque année, au mois de décembre, les personnes intéressées par l'attribution de ballast doivent se faire inscrire en Mairie avant le 15 décembre 1985.

La Commission des chemins se réunit en janvier pour examiner les demandes.

- 1 m³ de ballast est attribué pour 50 mètres de chemin
- seuls les chemins menant à des maisons d'habitations sont pris en compte.
- l'Entreprise Soyex Maxime est alors chargée de distribuer le ballast, généralement courant février.
- les usagers du chemin sont chargés d'étaler la grave.

Dépense pour 1985 : 14 700 Frs

REPAS DES ANCIENS

Chaque année, Clermont-Créans fête ses anciens en leur offrant un banquet. En 1986 le 20 avril.

Sont invitées, les personnes âgées de 70 ans et plus au 31 décembre de l'année en cours.

Les personnes âgées doivent être inscrites sur la liste électorale de la Commune et avoir leur résidence à Clermont-Créans.

La rue de Basse-Folie est associée à ce banquet.

UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

REGLEMENT CLERMONT-CREANS

- 1) Réservation : Elle se fait auprès de M. Guerriau, Adjoint.
Tél. Domicile "Les Etangs" 43-94-22-72
Tél lieu de Travail Atelier Menuiserie 43-94-42-30
- 2) Tarifs : Consulter le responsable. Ces tarifs varient en fonction de la manifestation et de sa durée.
- 3) Paiement : Le prix de la location doit être réglé par chèque établi au Nom de Monsieur le Trésorier Principal de la Flèche au moment de la réservation.
Si pour une raison quelconque (manifestation qui n'aurait pas lieu) et faute d'en avertir au moins 48 H à l'avance, la somme resterait acquise par la Commune de Clermont-Créans.
- 4) Mise à Disposition: Les clés sont à prendre chez M. Guerriau la veille de la manifestation.
- 5) Horaires : Si votre soirée se prolonge au delà de minuit, vous devez demander une autorisation préalablement à la Mairie.
Tous les bals devront être terminés à 4 H du matin.
- 6) Buvette : Vous ne devez ouvrir une buvette qu'après avoir obtenu l'autorisation en Mairie et vous réserve de vous conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements concernant les débits de boissons et de faire le nécessaire pour en assurer une bonne tenue pendant votre manifestation.
- 7) La location de la salle comprend la mise à disposition du matériel suivant :
 - 10 tables
 - 50 chaises coquilles
 - 140 verres.
- 8) Détériorations : Les réparations seront à la charge des organisateurs.
- 9) Décorations : Il est interdit de décorer la salle avec des matériaux inflammables.
- 10) Sécurité : L'accès des issues devra toujours être libre (en tenir compte pour la disposition des tables).
L'ouverture des fenêtres n'est autorisée que du côté cour.
- 11) Police : Il vous appartient de faire la police dans la salle et de faire appel si nécessaire à la gendarmerie.
- 12) Assurance : La Commune de Clermont-Créans assure globalement en responsabilité civile les utilisateurs de la salle.
- 13) Nettoyage : Tous les locaux doivent être laissés propres ainsi que le frigo gazinière, évier et les verres. (Le linge n'est pas fourni).
- 14) AVANT DE QUITTER LES LIEUX fermer le fuel au niveau du récipient en verre en bas à gauche et débrancher le fil électrique. Fermer les robinets de gaz de la gazinière et du chauffe-eau.

- Vérifier les lieux avant

TARIFS SALLE DES FETES

LOCATION POUR LES CLERMONTOIS

1 journée	Petite Salle	200 Frs
	Grande Salle	320 Frs
2 journées	Petite Salle	300 Frs
	Grande Salle	500 Frs
Vin d'honneur et Galettes		150 Frs

Pour les HORS COMMUNE

1 journée	Petite Salle	250 Frs
	Grande Salle	420 Frs
2 journées	Petite Salle	400 Frs
	Grande Salle	700 Frs
Vin d'honneur et Galettes		200 Frs
Manifestations Payantes		800 Frs

L'ECOLE A CLERMONT-CREANS

Tél : 43-94-40-82

L'Ecole compte 5 classes dont une section enfantine. Age d'admission 3 ans. Une femme de service est employée à temps complet. *109 élèves*

Effectifs :

Section enfantine	29
Classe préparatoire	23
CE1 (11) plus 9 de la section enfantine	20
CE 2 CM 1	20
CM 1 CM2	23

HORAIRES : 9 H 12 H le matin
13 H 30 16 H 30 l'après-midi

GARDERIE GRATUITE : Dans l'école tous les jours sauf le samedi.

Ses Horaires 7 H 40 à 8 H 45 le matin
16 H 30 à 18 H 30 le soir.

CANTINE : Dans l'école, elle fonctionne tous les jours sauf le samedi.
Prix du repas 10 F 50

MANIFESTATIONS prévues par les enseignants et les parents pour les enfants.

7 8 février 1986 Soirée Dansante avec buffet.
17 Mai 1986 Rallye-Voiture
21 juin 1986 Kermesse de l'Ecole
JUN 1986 Voyages Scolaires
7

LES ORDURES MENAGERS

Le ramassage des ordures à lieu chaque semaine, le jeudi à partir de 7 H 30.

Les Ordures doivent être placées en emballages perdus : sacs ou cartons ficelés. Nous recommandons de ne sortir les ordures qu'à partir du mercredi soir, pour des raisons d'hygiène d'une part, et pour éviter l'éventrage des sacs par les chiens d'autre part.

La Collecte est assurée par la Ville de la Flèche dans le cadre du S.I.V.O.M (Syndicat Intercommunal à vocation multiple).

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, une collecte des gros déchets est organisée. Elle est annoncée par des affichettes chez les commerçants.

Dépense de la collecte pour 1985 : 31 500 Frs.

La dépense totale est prise en charge pour la moitié par le budget de fonctionnement.

L'autre moitié est payée sous forme de redevance une fois par an par les usagers se trouvant sur le circuit de ramassage.

La redevance est calculée en fonction du nombre de personnes vivant au foyer.

1 part par adulte et $\frac{1}{2}$ part par enfant à charge jusqu'à 18 ans.

Montant de la part pour 1985 : 34 Frs

UN CONTAINER POUR VERRES PERDUS : Il se trouve à votre disposition en permanence à l'emplacement de l'ancienne bascule. Montant de la dépense 4800 Frs, payée pour moitié par le SIVOM et l'autre moitié par Clermont-Créans et Marçail-sur-Loir au prorata des habitants.

DISTRIBUTION EN EAU POTABLE

Clermont-Créans est desservi par deux réseaux d'adduction d'eau.

1) Le Bourg et ses alentours sont desservis par un réseau appartenant à la Commune. L'eau est vendue par la Ville de la Flèche.

2) La Campagne est partiellement desservie par un réseau appartenant au Syndicat d'eau de Courcelles la Forêt.

Une tranche importante a été réalisée en 1985 : Le Chêne, Les Ruaux, Les Gonazières, Villenette, Les Croisies

La Facturation pour le réseau du Bourg : Elle a lieu 2 fois par an et est assurée par les Services de la Mairie. En 1985, pour la 1ère fois, les factures ont été informatisées par notre secrétaire de Mairie sur du matériel informatique achetée par le S.I.V.O.M.

LES COMPTEURS

(rattachés au réseau du Bourg)

- La délivrance de l'eau est faite exclusivement à débit mesuré au compteur.
- Les compteurs à l'abri de la gelée doivent être toujours tenus en bon état de fonctionnement et les abonnés doivent informer la Mairie de tout dérangement de leur appareil.

Les compteurs sont entretenus et réparés par la Commune. Ceux qui seront détériorés par suite de la gelée, incendie, ou des chocs extérieurs, seront remplacés par les abonnés (à leur frais).

Les abonnés devront donc prendre toutes dispositions pour garantir les compteurs contre la gelée.

- Le relevé des compteurs est fait deux fois par an par les agents de la Commune et consigné sur un registre.

- Les abonnés ne peuvent réclamer aucune indemnité pour interruption momentanée du service (gelée, sécheresse etc).

RESPONSABILITE DE L'ABONNE

- L'Abonné devra signaler à la Commune toutes les fuites qu'il pourrait constater sur son branchement avant le compteur. Il sera responsable envers les tiers de tous dommages qui pourraient résulter de l'établissement, de l'existence ou de l'usage de la partie du branchement située en dehors de la voie publique. Il devra donc surveiller les fuites, protéger contre le gel le compteur et l'installation intérieure.

Il ne pourra élever aucune réclamation au sujet des consommations anormales qui pourraient résulter de fuites, visibles ou non, après compteur et devra régler intégralement le montant des décomptes établis d'après le relevé du compteur.

AIDE MENAGERE

COMMENT OBTENIR LE SERVICE D'UNE AIDE MENAGERE

Lorsqu'une personne âgée a besoin d'une Aide-Ménagère, elle doit s'adresser à la Mairie ou la Secrétaire a accepté bénévolement de constituer les dossiers.

Le dossier suivant l'importance des ressources, sera dirigé:

- soit vers le bureau d'Aide Sociale
- soit vers la Caisse de Retraite dont dépend le demandeur ainsi qu'à la Fédération Départementale des Associations Familiales Rurales.

C'est la personne âgée qui choisit son Aide-Ménagère. L'Aide ménagère détermine, avec la personne âgée, en fonction de l'accord, les jours et heures de son intervention, ainsi que les travaux à réaliser (Ménage courant, lessive, cuisine, courses dans le village etc).

DIVERS

LE BUSAGE

Il est rappelé que le busage des entrées de chemins et champs est à la charge des locataires ou propriétaires. (Buses en diamètre de 30).

CLOTURES

Toutes nouvelles implantations de clôtures doit faire l'objet d'une demande d'alignement à la Mairie.

Dans tous les cas, les clôtures seront implantées à 0,50 m du haut du talus.

Les HAIES

Elles seront implantées à 1 m en retrait du haut du talus.

LE FOOTBALL A CLERMONT-CREANS

L'Association Sportive de Clermont-Créans, compte 67 licenciés dont :

- 35 Seniors et Juniors
- 7 Cadets
- 4 minimes
- 9 pupilles
- 6 poussins
- 6 débutants (6ans $\frac{1}{2}$)

Les Poussins et les débutants jouent en entente avec le Bailleul alors que les cadets et les minimes jouent avec Saint-Jean-de-la-Motte.

L'Equipe A joue en Promotion de 2^{ème} division alors que l'Equipe B joue en 3^{ème} division.

Ces 2 équipes sont en excellente position dans chacun de leur groupe.

LA FÊTE PATRONALE

Cette fête se déroule tous les ans début septembre.

Nous regrettons le peu de participation des Clermontois à cette manifestation annuelle.

Dépenses engagées pour 1985 (6200 Frs).

(comprenant la Course Cycliste, Gerbes de Fleurs, coupes, lampions torches et bougies pour la retraite aux flambeaux, tickets de manèges des enfants, bonbons, orchestre du bal, boissons pour la Musique).

Compte tenu du montant des dépenses :

Nous nous posons la question : Doit-on maintenir cette tradition ou l'annuler ?

ANIMATION LUMINEUSE DE NOËL

Cette année nous avons pu remarquer plus particulièrement une illumination importante dans le bourg, rue de l'Eglise, et nous encourageons vivement d'autres Clermontois à poursuivre cet effort.

Nous remercions sincèrement les Clermontois qui contribuent chaque année à apporter une amélioration à cette illumination ainsi que les personnes qui fournissent gracieusement le branchement électrique.

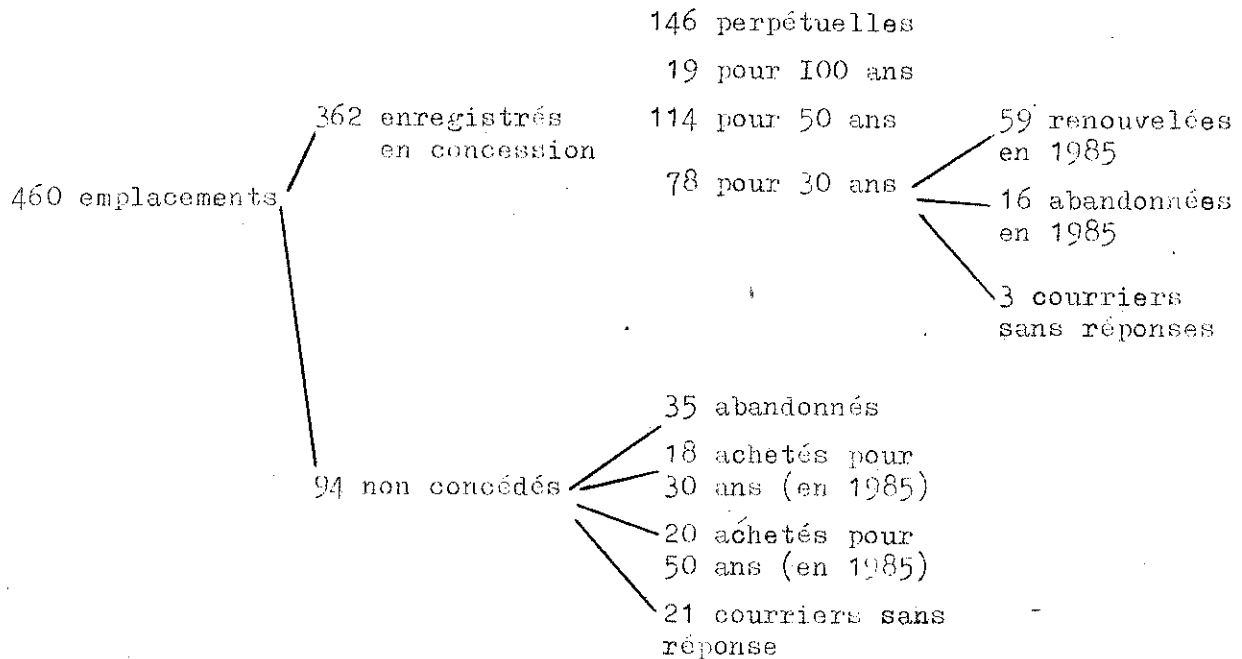
LES FORMALITES

Aide Médicale Aide Sociale	Mairie du domicile	- Pièces d'Identité - Livret de famille - Justifications des ressources	
Carte d'Electeur	Mairie du domicile	- Avoir 18 ans dans - l'année en cours. - Pièces d'Identité	jusqu'à renouvellement par la Mairie.
Carte Nationale d'Identité Obtention	Mairie	- Livret de Famille - 2 photographies récentes - 1 timbre fiscal à 115 F - pour les mineurs une autorisation du représentant légal.	10 ans
Carte Nationale d'Identité <u>Renouvellement</u>	Mairie	- L'ancienne Carte - 2 photographies - 1 timbre fiscal 115 F	10 ans
Décès Déclaration	Mairie	- Livret de famille - certificat du médecin ayant constaté le décès	Dans les 3 jours suivant le Décès
Mariages Formalités	Mairie domicile d'un des Epoux	- Pièces d'identité - attestation sur l'honneur du domicile - Extrait d'acte de Naissance - certificat d'examen pré-nuptial	Au moins 3 semaines avant le mariage.
Passeport obtention	Mairie	- Carte d'identité ou livret de famille 2 photographies récentes - 1 timbre fiscal de 335 Frs	5 ans
Passeport Renouvellement	Mairie	- Ancien Passeport - 2 photographies récentes - Timbre fiscal de 335 Frs	5 ans
Permis de construire demande	Mairie	- Plan de situation 4 - Plan de Masse 4 - Plan de façade 4 -formulaire demande 4	Ouverture de chantier au plus tard 1 an après la délivrance du permis.
Recensement Militaire	Mairie	- Livret de Famille - Carte d'Identité.	

TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE

Depuis février 1985, une jeune Clermontoise, M^{lle} Sylvie DEZOTHEZ a été embauchée pour une durée d'1 an dans le cadre des travaux d'utilité collective (T.U.C). Travaux demandés : Mise à jour et archivage du Plan du Cimetière.

LE CIMETIERE



Nota : Un terrain non concédé est un emplacement laissé gratuitement pour une inhumation pendant une durée de 5 ans. Exceptionnellement pour la mise à jour du cimetière, il a été donné la possibilité aux familles d'acheter ces terrains non concédés (appelés aussi terrain commun), soit pour 30 ans ou 50 ans.

Toutes les concessions (30 ans, 50 ans, 100 ans) à leur expiration sont à renouveler par les concessionnaires ou leurs ayants droit.

Les concessions sont renouvelées au tarif en vigueur au moment du renouvellement.

A défaut de renouvellement par les familles, le terrain peut être repris par la Commune pour de nouvelles sépultures, 2 ans après l'expiration de la période pour laquelle il avait été concédé.

Prix des concessions en 1985 :

30 ans	195 Frs
50 ans	240 Frs

(1) 402 A Fonctionne en periode scolaire (P.S) en hors et weekend en hors
(2) 410 Fonctionne en periode scolaire (P.S) sauf le samedi.

Jours ouvrables	401 sf sam.	Hors PS 403	PS 403 A Me - Sam	PS 403 B L.M.J.V.	405	PS 407 sf sam.	409	Jours ouvrables	402	402 A (1)	404 sf sam.	406	408	410 (2)
MANS Washington						18.10		LA FLECHE Rendez-vous des Pêcheurs	6.15	6.10		13.30	17.25	19.30
MANS Mutuelles						18.15		LA FLECHE Maison du Tourisme	6.25			13.40	17.31	19.33
MANS Jacobins	7.55	12.10	12.15		16.00	18.20	18.45	CLERMONT-CRÉANS Bourg	6.30			13.46	17.36	19.06
MANS Autogare	7.53					18.25		ST-JEAN-DE-LA-MOTTE Le Point du Jour	6.35			13.51	17.39	19.28
MANS SNCF	8.00	12.15	12.25		16.05	18.28	18.50	LA FONTAINE ST-MARTIN Le Chêne Vert	6.40			13.55	17.42	
MANS Washington	8.05						18.55	LA FONTAINE ST-MARTIN Bourg	6.43					
MANS Pontlieue	8.15	12.20	12.30		16.10		19.05	OIZÉ Bourg	6.50		8.40	14.00	17.45	19.30
VAGE La Gautrie	8.20				16.17		19.10	CÉRANS FOUILLETOURTE Le Croissant	6.55	6.30	8.45	14.05		19.33
VAGE Beuval	8.24	12.30	12.40		16.22	18.45	19.14	PARIGNÉ-LE-POLIN Bourg	7.00		8.48	14.08	17.49	19.06
EGELARD Belle Etoile	8.27	12.34	12.44		16.25	18.48	19.17	PARIGNÉ-LE-POLIN La Chénais	7.02		8.51	14.12	17.53	19.28
EGELARD Bourg	8.30	12.37	12.47		16.27	18.51	19.20	GUÉCELARD Bourg	7.06		8.54	14.16	17.56	19.11
BRIGNÉ-LE-POLIN La Chénais	8.33	12.40	12.50		16.30	18.54	19.23	GUÉCELARD La Belle Etoile	7.10		8.57	14.20	18.00	19.15
BRIGNÉ-LE-POLIN Bourg	8.38						19.28	ARNAGE Beuval	7.15		9.02	14.25	18.05	
ERANS FOUILLETOURTE Le Croissant		12.45	12.57		16.35	19.00	19.33	ARNAGE La Gautrie	7.20		9.12	14.35	18.15	19.27
ZE Bourg							19.40	LE MANS Pontlieue	7.30			14.37	18.17	19.35
A FONTAINE ST-MARTIN Bourg							19.43	LE MANS Washington	7.35	7.00				
A FONTAINE ST-MARTIN Le Chêne Vert							19.48	LE MANS Mutuelles	7.40					
T-JEAN-DE-LA-MOTTE Le Point du Jour							19.53	LE MANS Jacobins	7.45					
ERMONT-CRÉANS Bourg							20.00	LE MANS SNCF (Rue Gastelier)	7.53	7.05	9.18	14.45	18.25	19.27
A FLECHE Maison du Tourisme							20.05	LE MANS Autogare	7.50	7.10	9.20	14.50	18.30	19.30
A FLECHE Rendez-vous des Pêcheurs														

HORAIRES
DES
CARS

HORAIRES APPLICABLES

S.N.C.F.

du 29 SEPTEMBRE 85 au 31 MAI 86

LA FLECHE → LE MANS

LE MANS → LA FLECHE

LA FLECHE	(11)	(12)	(13)
FLECHE (Gare)	6.42	10.25	19.19
FLECHE (Village)	7.07	10.45	19.44
EROM (Centre)	7.17	10.55	19.52
CLAINES (Centre)	7.28	11.08	20.03
MEZE (Centre)	7.31	11.14	20.09
ICORNE (Gare)	7.40	11.20	20.15
VERAY (Centre)	7.43	11.27	20.23
SUZE (Gare)	7.55	11.34	20.30
MANS	7.59	11.38	20.34

11 : Circule tous les jours
12 : Ne circule pas les vendredis, samedis, dimanches et fêtes.
13 : Circule les vendredis, samedis, dimanches et fêtes.

LE MANS	29	30	31
FLECHE (Gare)	8.30	12.42	18.13
FLECHE (Village)	8.33	12.46	18.17
EROM (Centre)	8.39	12.53	18.24
CLAINES (Centre)	8.47	13.01	18.32
MEZE (Centre)	8.52	13.07	18.38
ICORNE (Gare)	8.59	13.14	18.45
VERAY (Centre)	9.03	13.25	18.56
SUZE (Gare)	9.09	13.35	19.06
MANS	9.45	14.00	19.33

MANS
18.34
11.40
15.55
19.50
21.41

1986

JANVIER

- 5 Voeux du Maire
- 11 Galette C.M. Club Gym féminine
- 12 Galette A.S.C.C.C.
- 24-25-26 Concours de Belotte Club des Jeunes
- 25 Galette des A.F.N.
- 26 Réunion et Galette des A.P.G.

FEBVIER

- 2 Assemblée Générale de la Société de Boules St-Lambert
- 8 Soirée Dansante des Ecoles
- 22-23 Soirée Film Club des Jeunes
- Challenge de M. Chaligné Société de Boules St-Lambert

MARS

- 29 Buffet Campagnard de l'A.S.C.C.C.

AVRIL

- 12-13 Animation Locale Association Vivre à Clermont-Créans
- 20 Banquet des Anciens Jeunes offert par la Commune

MAI

- 1 Rallye-Voiture des Ecoles
- 3 Tournoi de Football A.S.C.C.C.
- 4 Sortie Pédestre Printemps de l'Association Vivre à Clermont-Créans
- 8 Défilé du 08 Mai
- 10 Soirée Dansante Club des Jeunes
- 25 Concours de Fétanque A.S.C.C.C.



JUIN

- 7 Soirée de Clôture C.M. Club
- 8 Rallye Vélo Club des Jeunes
- 15 Fêtes des Ecoles
- 28 Méchoui des A.F.N.

JULIEN

- 6 Ball Trap Club des Jeunes
- 13 Challenge Fétanque Mme Forêt
- Société de Boules St-Lambert

AOUT

- 17 Méchoui des Retraités Ruraux du Canton

SEPTEMBRE

- 14 Fête Patronale de la St-Lambert

OCTOBRE

- Challenge Raveneau
- Société de Boules St-Lambert
- 5 Banquet du Club du 3^{ème} Age
- Sortie Pédestre d'Automne Association Vivre à Clermont-Créans
- 25 Banquet des A.F.N.

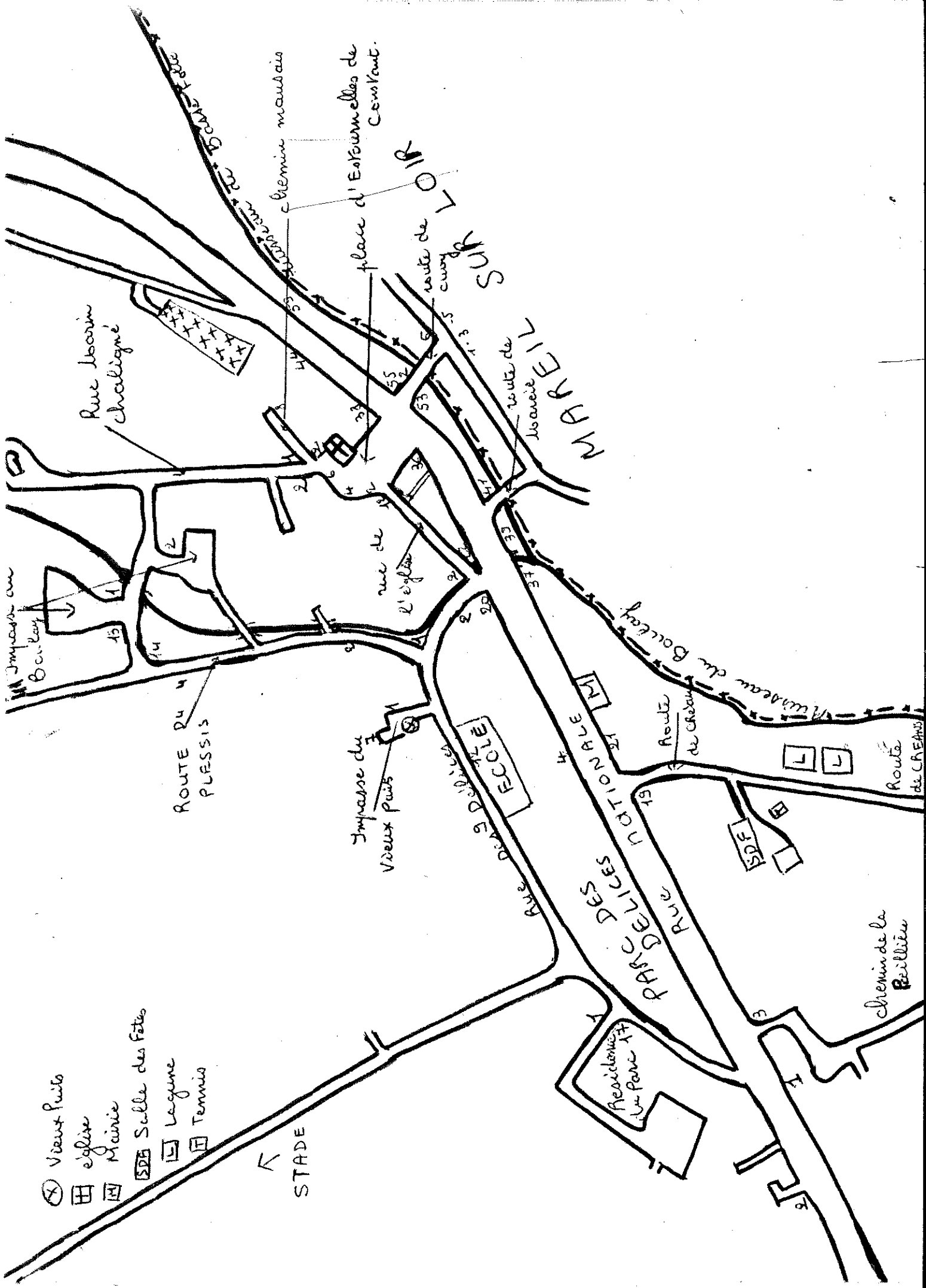
NOVEMBRE

- 11 Défilé

DECEMBRE

- 13 Arbre de Noël Ecole





- ⊗ Vieux Puits
- ⊕ église
- ⊖ Mairie
- ⊞ Salle des Fêtes
- ⊟ Lagune
- ⊠ Tennis

STADE

Rue Barbin Chaligné

ROUTE DU PLESSIS

Impasse du Vieux Puits

AVENUE DES BELLES

PARC DES BELLES

MARTEL

chemin maubais
place d'Estimelles de Constant.

route de la gare
route de la poste
route de la mairie
route de la justice
route de la police
route de la santé
route de la culture
route de la science
route de la technologie
route de la communication
route de la transport
route de la énergie
route de la environnement
route de la agriculture
route de la industrie
route de la commerce
route de la services
route de la loisirs
route de la culture
route de la sport
route de la santé
route de la éducation
route de la formation
route de la recherche
route de la innovation
route de la développement
route de la croissance
route de la prospérité
route de la bien-être
route de la qualité de vie
route de la durabilité
route de la résilience
route de la adaptabilité
route de la flexibilité
route de la agilité
route de la rapidité
route de la efficacité
route de la productivité
route de la performance
route de la excellence
route de la réussite

Impasse au Bœuf
Rue de l'église
Rue de la gare
Rue de la poste
Rue de la mairie
Rue de la justice
Rue de la police
Rue de la santé
Rue de la culture
Rue de la science
Rue de la technologie
Rue de la communication
Rue de la transport
Rue de la énergie
Rue de la environnement
Rue de la agriculture
Rue de la industrie
Rue de la commerce
Rue de la services
Rue de la loisirs
Rue de la culture
Rue de la sport
Rue de la santé
Rue de la éducation
Rue de la formation
Rue de la recherche
Rue de la innovation
Rue de la développement
Rue de la croissance
Rue de la prospérité
Rue de la bien-être
Rue de la qualité de vie
Rue de la durabilité
Rue de la résilience
Rue de la adaptabilité
Rue de la flexibilité
Rue de la agilité
Rue de la rapidité
Rue de la efficacité
Rue de la productivité
Rue de la performance
Rue de la excellence
Rue de la réussite

chemin de la Bellière

Residence La Poste

ROUTE DE CHARENTAIS

SDF

RUE DE LA Mairie

NATIONALE

Ecole

AVENUE DES BELLES

Impasse du Vieux Puits

ROUTE DU PLESSIS

STADE

RUE BARBIN CHALIGNÉ

Impasse au Bœuf

chemin de la Bellière

ROUTE DE CHARENTAIS